

La fiscalité des associations

Dans cette 3ème version du guide des Administrateurs, nous avons retiré les 3 fiches précédentes concernant la fiscalité applicable aux associations, la fiscalité applicable aux revenus du patrimoine et la possibilité d'émettre des reçus fiscaux.

Compte tenu de la complexité et de la rapidité des évolutions réglementaires concernant la fiscalité des associations, **nous vous conseillons de faire appel à un fiscaliste pour toute question dans ce domaine.**

